

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1982)

**Rubrik:** Amérique latine

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# AMÉRIQUE LATINE

En 1982, les activités du CICR en Amérique latine ont été marquées par l'engagement de l'Institution dans le cadre du conflit des Iles Falkland/Malouines. Pendant toute la durée de cette guerre, le CICR a développé une importante action de protection sur la base du mandat que lui confèrent les Conventions de Genève.

Par ailleurs, comme durant l'année précédente, le CICR a concentré ses efforts dans les domaines de l'assistance et de la protection des personnes détenues en Amérique latine. Les délégués ont ainsi visité des lieux de détention en Argentine, au Chili, au Nicaragua, au Pérou, au Salvador et au Surinam.

L'assistance matérielle et médicale fournie en Amérique latine par le CICR aux personnes détenues, à leurs familles et aux personnes déplacées a représenté, en 1982, 7,8 millions de francs suisses (voir Tableau p. 37).

Le CICR a encore poursuivi ses efforts dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge à l'adresse des forces armées, des milieux universitaires et des Sociétés nationales (voir aussi le chapitre «Affaires générales» du présent Rapport).

Pour mener à bien ses activités en Amérique latine, le CICR a maintenu ses délégations permanentes de Managua et de San Salvador, ainsi que la délégation régionale de Buenos Aires pour le Cone sud. Cette dernière a dû être temporairement renforcée en raison de l'engagement du CICR dans le cadre du conflit de l'Atlantique Sud.

La délégation régionale de Bogota, mise en veilleuse en octobre 1981, a été réactivée en juillet 1982; elle assure la présence du CICR dans les pays andins, en Guyane et au Surinam.

Enfin, une délégation régionale a été ouverte au mois de mai à San José de Costa Rica pour les pays d'Amérique centrale et le Mexique où le CICR ne dispose pas d'une délégation permanente. Dès la prise de fonction des nouveaux délégués régionaux, des missions ont été réalisées dans les différents pays, aux fins de maintenir et de développer les relations avec les gouvernements et avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

## Conflit de l'Atlantique Sud

Dès le début de la crise survenue entre l'Argentine et la Grande-Bretagne à propos des Iles Falkland/Malouines, le CICR a rappelé leurs obligations aux deux parties et leur a offert ses services pour intervenir en faveur des civils, des combattants malades ou blessés, des naufragés et des prisonniers de guerre, et pour mettre en place des mesures propres à protéger la population civile dans l'archipel et dans les localités de la Patagonie argentine.

### Protection

**EN FAVEUR DES PRISONNIERS DE GUERRE.**— Dès le mois d'avril, le CICR s'est préoccupé du sort des soldats britanniques et du groupe de civils capturés par les forces argentines lors de leur débarquement sur l'archipel des Falkland/Malouines et sur l'île de Géorgie du Sud. Aucune action effective n'a cependant été nécessaire, les prisonniers ayant été libérés via Montevideo (Uruguay), où ils ont été remis aux représentants britanniques. En mai et juin, par contre, le CICR a participé à plusieurs opérations. La première a eu lieu le 13 mai: 189 militaires et civils argentins, faits prisonniers par les troupes britanniques en Géorgie du Sud, ont été transportés par un avion du CICR de l'île de l'Ascension par où ils ont transité jusqu'à Montevideo, où ils ont été remis aux représentants du gouvernement argentin. Trois délégués du CICR, dont un médecin, s'étaient entretenus auparavant avec ces prisonniers, à bord des deux navires britanniques sur lesquels ils avaient fait le voyage de l'île de Géorgie du Sud à celle de l'Ascension. Un autre prisonnier argentin, également capturé en Géorgie du Sud, qui avait été retenu par les autorités britanniques, a été visité à trois reprises par le CICR avant sa libération et son rapatriement, le 10 juin, via Rio de Janeiro.

Le 2 juin, deux délégués envoyés de Genève ont visité, sur le navire-hôpital britannique «Hecla», 23 civils et 1 militaire argentins, capturés après l'attaque du chalutier «Narwal». Le CICR a remis ces prisonniers aux représentants de leur gouvernement, à l'arrivée du «Hecla» à Montevideo.

Le même jour, un délégué du CICR a visité un pilote britannique capturé sur le théâtre des opérations puis transféré sur le continent. Ce prisonnier de guerre a été vu à deux autres reprises avant d'être conduit à Montevideo, le 8 juillet, pour être remis, sous les auspices du CICR, aux représentants de son pays.

Le 12 juin, une équipe de six délégués, dont deux médecins, s'est rendue à bord du navire britannique «Norland», qui transportait 1013 militaires argentins capturés lors des batailles de Goose Green et de Port Darwin. Le CICR a visité et enregistré la totalité des prisonniers avant de les remettre aux représentants de leur pays présents à Montevideo.

Enfin, entre le 19 et le 26 juin, 9896 prisonniers de guerre argentins étaient libérés et transportés à bord de navires britanniques et argentins directement vers les ports de Puerto Madryn, Ushuaia et Bahia Blanca, en Argentine. Les délégués du CICR ont accompagné les prisonniers de guerre lors de quatre des cinq opérations, établissant un contrôle numérique et nominal des prisonniers.

Le CICR a maintenu une présence sur les îles Falkland/Malouines jusqu'à la libération des derniers prisonniers de guerre argentins: le 7 juillet, les trois délégués qui se trouvaient encore dans la capitale ont quitté les îles. Un quatrième

délégué, qui avait pris place à bord du «St. Edmund», où était détenu le dernier groupe de prisonniers de guerre argentins (593), a convoyé ces captifs jusqu'à Puerto Madryn, où ils ont été remis aux autorités argentines le 14 juillet.

Ainsi, ce sont quelque 12.000 prisonniers de guerre que les délégués du CICR ont visité et enregistré du 13 mai au 14 juillet. Comme de coutume, le CICR a transmis aux gouvernements argentin et britannique les rapports de visites confidentiels établis par ses délégués.

**EN FAVEUR DES POPULATIONS CIVILES.**— En date du 28 avril, le CICR a remis aux deux Etats une offre de services se référant aux articles 14 et 15 de la IV<sup>e</sup> Convention, qui prévoient la création de zones et de localités sanitaires et de sécurité, ainsi que la création de zones neutralisées. Les deux parties ayant répondu positivement à cette demande, une mission d'évaluation des besoins humanitaires et des possibilités de protection des populations civiles sur la côte de Patagonie, d'une part, et sur l'archipel lui-même, d'autre part, a été organisée. Si les délégués ont pu accomplir la première partie de la mission prévue pour les régions côtières du sud de l'Argentine, ils n'ont pas été en mesure d'effectuer la seconde partie qui aurait dû les conduire sur l'archipel. Aussi, préoccupé par la situation de la population civile dans les îles, le CICR a-t-il poursuivi, en mai et début juin, ses efforts pour s'y rendre. Finalement, le 9 juin, une autre équipe de délégués, partie, elle, de Montevideo à bord d'un navire-hôpital britannique, atteignait les îles.

Peu après le débarquement de ses délégués, le CICR a proposé d'installer une zone neutralisée dans la capitale, ce qui fut accepté, le 13 juin, par les deux parties au conflit. Comme le stipule l'article 15 de la IV<sup>e</sup> Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, cette zone devait permettre d'assurer la sécurité des malades et blessés, combattants ou non-combattants, des personnes civiles qui ne participent pas aux hostilités et qui ne se livrent à aucun travail de caractère militaire pendant leur séjour dans cette zone. Il ne fut toutefois pas nécessaire de mettre en œuvre cette zone, un cessez-le-feu étant intervenu entre-temps.

### Action des navires-hôpitaux

A la demande des deux parties, le CICR a dépêché dans l'Atlantique Sud un expert chargé de visiter les six navires-hôpitaux (4 britanniques et 2 argentins) engagés dans le conflit des Falkland/Malouines en application de l'article 31 de la II<sup>e</sup> Convention. Il s'agissait de vérifier si les installations de ces bateaux répondent aux critères conventionnels tels que définis par la II<sup>e</sup> Convention de Genève qui fixe les règles relatives aux navires-hôpitaux.

Les conclusions de cette mission ont permis d'établir que de nouvelles dispositions doivent être définies, afin que l'identification des moyens de transport sanitaire soit plus adéquate et mieux adaptée aux techniques actuelles de combat. L'utilité du Règlement relatif à cette identification, annexé au Protocole I additionnel aux Conventions de Genève, a été démon-

trée au cours de la mission. (*Voir aussi chapitre «Affaires générales» du présent Rapport*).

### Assistance

Tout au long de son action dans le cadre de ce conflit, le CICR a étroitement collaboré avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge Argentine et de la Croix-Rouge britannique.

Lors d'une séance de travail avec la Croix-Rouge Argentine, le 10 mai, à Buenos Aires, il fut décidé de mettre sur pied une assistance d'urgence pour permettre à la Société nationale de faire face aux besoins les plus immédiats en cas d'extension du conflit. Conformément au mandat qui lui est dévolu dans le cadre des conflits armés, le CICR s'est chargé de la coordination des activités d'assistance.

Dès le 3 mai, à l'occasion de leur mission d'évaluation dans le sud de l'Argentine, les délégués ont visité les sections locales de la Croix-Rouge à Rio Gallegos, Puerto Deseado et Comodoro Rivadavia, afin de déterminer avec les responsables de ces filiales les mesures à prendre pour leur garantir une capacité opérationnelle suffisante dans les circonstances du moment et dans l'hypothèse d'une aggravation de la situation. Trois programmes ont été conçus et réalisés conjointement par le CICR et la Croix-Rouge Argentine :

- unité de collecte de sang
- postes de premiers secours
- formation de volontaires

Pour aider la Croix-Rouge Argentine à réaliser ces programmes, le CICR lui a remis un véhicule, avec tous les équipements nécessaires, appelé à fonctionner comme unité de collecte de sang. La Croix-Rouge colombienne a, pour sa part, fait don du matériel de transfusion sanguine.

Dix postes de premiers secours de campagne, avec équipement complet, ont été mis sur pied. Chaque unité était dotée d'une brigade de 16 personnes, volontaires de la Société nationale.

Par ailleurs, le CICR a remis à la Croix-Rouge Argentine du matériel didactique pour lui permettre de mieux faire connaître les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire tant au sein de la Croix-Rouge elle-même qu'auprès des forces armées. La Ligue, pour sa part, a fait parvenir du matériel destiné à la formation des volontaires de la Croix-Rouge et a envoyé un de ses délégués pour diriger ce programme. La valeur de l'aide fournie à la Croix-Rouge Argentine par le CICR s'est élevée à 133.000 francs suisses.

### Agence de recherches

L'Agence de recherches de Buenos Aires a enregistré tous les prisonniers de guerre capturés au cours du conflit et visités par les délégués du CICR, soit 11.692 personnes. Sur cette base, l'Agence a pu transmettre aux autorités d'origine tous les renseignements relatifs aux prisonniers de guerre, aux blessés ou aux soldats décédés, soit les listes de capture, les certificats

de décès, le lieu de sépulture des soldats morts, ainsi que les objets personnels trouvés sur ces derniers. En outre, de nombreuses enquêtes ont été ouvertes pour établir le sort des soldats disparus.

Par ailleurs, les familles de quelque 800 captifs ont reçu des nouvelles de leur parent par l'intermédiaire de l'Agence de recherches. Celle-ci a également procédé à l'échange de messages familiaux entre les familles et les prisonniers de guerre.

L'Agence centrale de recherches à Genève a également travaillé en étroite collaboration avec le bureau national de renseignements ouvert par le gouvernement britannique à Londres dès le début de la guerre.

## Dispositif

Une équipe de 8 délégués, dont 3 médecins, a été spécialement envoyée de Genève pour accomplir les tâches humanitaires à bord des navires-hôpitaux, des bateaux transportant les prisonniers et dans les îles.

Pour appuyer cette opération, 3 délégués rattachés à la délégation régionale du CICR pour les pays du Cone sud, basés à Buenos Aires, ont aussi été envoyés sur l'archipel. Ainsi, au total, 11 délégués ont œuvré sur le théâtre des opérations militaires.

## Amérique centrale et Caraïbes

### El Salvador

Le CICR a poursuivi pour la troisième année consécutive ses activités de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit interne qui déchire le pays. Au cours de l'année, les délégués chargés de la distribution des secours ont bénéficié de plus larges possibilités de déplacement, ce qui leur a permis d'avoir accès à l'ensemble des zones touchées par les affrontements armés.

En 1982, deux appels de fonds ont été lancés, le premier au mois de février et le second au mois d'août. Le total des fonds ainsi sollicités, qui devaient permettre de mener à bien les actions de protection et d'assistance durant toute l'année, s'élevait à 10,7 millions de francs suisses.

En plus des démarches régulières entreprises par le chef de la délégation à San Salvador auprès des autorités compétentes, diverses missions ont été effectuées à partir de Genève. Ainsi, le Directeur des Activités opérationnelles et le délégué général pour l'Amérique latine se sont rendus à San Salvador du 14 au 17 avril. Ils se sont entretenus avec le ministre de la Défense, le général José Guillermo Garcia, de problèmes relatifs à l'action de protection du CICR. Du 30 mai au 5 juin, le délégué général a à nouveau séjourné au Salvador pour y rencontrer les principales autorités, à savoir le Dr Alvaro Magana, Président de la République, le Dr Rafael Moran Castaneda, Premier secrétaire de l'Assemblée constituante, le Dr Arturo Mendez

Azahar, ministre de la Justice, ainsi que le général José Guillermo Garcia, ministre de la Défense. En décembre, le délégué général s'est une nouvelle fois rendu à San Salvador. A cette occasion, il a eu un second entretien avec le Président de la République.

## Protection

En 1982, les délégués du CICR ont continué à visiter régulièrement les personnes détenues en raison des événements. Ainsi, 1296 visites ont été réalisées dans 171 lieux de détention; 1278 détenus ont été enregistrés et vus pour la première fois. Les centres de détention visités dépendaient du ministère de la Défense (Police nationale, Garde nationale, Police de Hacienda, Forces armées) et du ministère de la Justice (Service pénitentiaire). Le bilan de cette action a été établi périodiquement et a fait l'objet de notes et de rapports de synthèse confidentiels transmis au gouvernement.

Les démarches entreprises par le CICR en 1981 au sujet des conditions de détention des personnes détenues se sont poursuivies (*voir Rapport d'activité 1981, p. 26*). Dans ce contexte, le CICR a proposé aux autorités la mise en place d'une procédure de notification qui prévoit la communication systématique aux délégués du CICR de l'identité des personnes détenues, et ceci dès leur arrestation. Cette proposition du CICR a été acceptée par le gouvernement mais, à la fin de 1982, des progrès substantiels étaient encore nécessaires avant d'arriver à une application rigoureuse et systématique de cette procédure de notification de capture visant à améliorer la protection des détenus pendant la phase initiale de leur détention.

Par ailleurs, la collaboration que le CICR souhaitait instaurer avec la Commission de contrôle dépendant du ministère de la Défense n'a pas pu se concrétiser au cours de l'année.

Le CICR avait déjà manifesté en 1981 sa préoccupation à l'égard du sort des soldats capturés par les combattants du «Front Farabundo Marti de libération nationale» (FMLN). Dès le 8 août 1982, une action de protection en faveur de ces prisonniers a pu être entreprise, les délégués du CICR ayant obtenu les garanties nécessaires pour se rendre dans les zones conflictuelles. Ainsi, dès cette date et jusqu'à la fin de l'année, les délégués ont effectué 9 visites à quatre groupes de prisonniers. Par la suite, ces prisonniers, à l'exception d'un seul, ainsi que d'autres capturés subséquemment, ont été libérés. C'est ainsi qu'au 31 décembre, 244 soldats ont été remis aux délégués du CICR par les combattants du FMLN. Ces soldats ont été convoyés jusqu'à leurs casernes sous la protection du CICR.

## Secours

Le CICR a poursuivi son action d'assistance, réalisée en étroite collaboration avec la Croix-Rouge salvadorienne, en faveur des populations civiles déplacées en raison de la situation militaire. Au total, 4403 tonnes de secours, essentiellement composés de vivres mais comprenant également des

vêtements, des couvertures et des objets de première nécessité, ont été distribués sous la conduite des délégués du CICR ; une cinquantaine de secouristes volontaires de la Société nationale ont participé à ces distributions organisées sur un rythme bimensuel. La valeur des secours distribués s'est élevée à 5,4 millions de francs suisses.

Au cours de l'année, une moyenne mensuelle d'environ 60.000 personnes déplacées, vivant dans une vingtaine de villages situés dans les départements de Chalatenango, Cabanas, San Vicente, Cuscatlan, Usulutan, San Miguel, Morazan et La Union, ont bénéficié de l'assistance du CICR.

Tributaire de l'évolution de la situation militaire sur le terrain, l'action du CICR a connu quelques interruptions momentanées tout au long de l'année. Mais en dépit des conditions parfois difficiles dues aux problèmes d'insécurité rencontrés sur le terrain, les délégués du CICR ont pu étendre leurs activités d'assistance dans des zones conflictuelles auxquelles ils n'avaient pu accéder auparavant. L'action de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge, entreprise dans le pays par le CICR, a, en outre, très fortement contribué à l'amélioration des conditions de sécurité des délégués.

En raison de ces mêmes problèmes de sécurité et aux fins d'assurer une meilleurs coordination de ses actions de secours, le CICR a développé le réseau de communication par radio dont dispose la Croix-Rouge salvadorienne.

En plus de son programme d'assistance alimentaire et matérielle, le CICR a réalisé quelques actions particulières. Ainsi, dans la région de Cacaopera, il a fourni, au mois de juin, du matériel permettant à des groupes de réfugiés salvadoriens revenant du Honduras de construire des abris provisoires pour les plus démunis d'entre eux.

### Assistance médicale

Dans le courant du premier trimestre de 1982, et à la suite d'une réévaluation de la situation, le CICR a décidé d'ajouter deux nouveaux médecins et deux infirmières à l'équipe médicale déjà sur place. C'est ainsi que, dès le mois d'avril, ce nouveau dispositif médical a permis la mise sur pied d'une deuxième équipe médicale mobile assistée par du personnel médical engagé localement (médecins, infirmières et secouristes). En 1982, le personnel médical du CICR (une quinzaine de personnes en tout) a prodigué des soins réguliers dans une vingtaine de villages situés dans des zones conflictuelles au centre, à l'est et au nord du pays, donnant une moyenne de six consultations par semaine à quelque 200 à 300 patients. Comme ce fut le cas dans le cadre de l'action d'assistance alimentaire, les délégués ont pu atteindre des populations civiles se trouvant isolées dans les zones conflictuelles et leur apporter aussi les soins médicaux dont elles avaient besoin. Au cours de ces visites, les secouristes de la Croix-Rouge salvadorienne, formés à cet effet par les médecins du CICR, se sont attachés à donner à la population des cours de base de médecine préventive aux fins d'assainir les conditions d'hygiène et de freiner ainsi la recrudescence des principales maladies rencontrées.

Les délégués du CICR ont procédé à plusieurs reprises à l'évacuation urgente, sous la protection de l'emblème, de personnes gravement malades nécessitant une hospitalisation rapide.

En plus du travail de coordination des équipes médicales, les délégués-médecins ont participé à l'action de protection du CICR en se rendant régulièrement dans les lieux de détention visités par les délégués.

Le centre de collecte de sang de la Croix-Rouge salvadorienne et du CICR, inauguré le 8 mai 1981, a continué à fonctionner durant toute l'année et le nombre de donneurs de sang a constamment augmenté pour atteindre en moyenne 200 personnes par mois. Ce centre est entièrement géré par la Société nationale de la Croix-Rouge. Les charges financières (environ 160.000 francs suisses par an) sont, quant à elles, assumées par le CICR.

Par ailleurs, la valeur globale des médicaments et du matériel médical distribués par le CICR tant aux populations civiles qu'aux personnes détenues dans les prisons s'est élevée à 270.260 francs suisses.

### Aide à la Croix-Rouge salvadorienne

En raison de l'accroissement des activités de la Société nationale consécutif aux événements et afin de lui permettre de maintenir et d'étendre ses services en faveur des victimes, le CICR a continué d'apporter à la Croix-Rouge salvadorienne un soutien financier important, qui s'est élevé en 1982 à environ 1.170.000 francs suisses. De même, le CICR a eu l'occasion, à titre d'aide d'urgence, de mettre des secours à sa disposition pour venir en aide aux personnes sinistrées par les graves inondations survenues au mois de mai.

En outre, le CICR, en collaboration avec la Ligue, a étudié, au cours des derniers mois de l'année, un plan d'urgence et de développement de la Société nationale visant à accroître sa capacité d'intervention dans des situations d'urgence, ainsi qu'un plan de développement visant particulièrement à renforcer ses filiales régionales situées dans des zones conflictuelles.

### Agence de recherches

L'Agence de recherches au sein de la délégation du CICR à San Salvador a travaillé avec le soutien des deux bureaux régionaux de recherches établis à Santa Ana et à San Miguel, respectivement à l'ouest et à l'est du pays. Deux délégués et huit employés locaux ont assuré ainsi la réception des personnes venant quotidiennement demander des nouvelles de leurs proches détenus ou disparus. Quelque 3000 demandes de recherches présentées par les familles ont été traitées et 700 cas environ ont pu être résolus.

Par ailleurs, l'Agence de recherches a poursuivi l'enregistrement systématique de tous les détenus visités par les délégués du CICR. Elle a également pris note des éventuels transferts de

ces détenus d'un lieu de détention à un autre. Une mission du responsable du secteur Amérique latine à l'Agence centrale de recherches à Genève a été effectuée dans le but d'assurer une bonne coordination des activités de recherches et de l'action de protection, en rapport avec les nouvelles modalités de notification.

## Diffusion

Tenant compte de la situation interne au Salvador et aux fins de porter secours à toutes les populations civiles affectées par les événements, le CICR a poursuivi ses efforts pour faire connaître et comprendre son action humanitaire et accroître de ce fait les garanties de sécurité nécessaires à la conduite de ses opérations. Ainsi, pour remédier à la dégradation des conditions de sécurité, des contacts fréquents avec les responsables militaires ont été établis sur le terrain. Parallèlement des conférences ont été faites dans les casernes pour présenter l'action du CICR, les principes de la Croix-Rouge et les dispositions fondamentales du droit international humanitaire protégeant les personnes civiles qui ne participent pas aux hostilités, les combattants blessés ou faits prisonniers. Ces efforts de diffusion ont également été faits auprès des combattants du FMLN.

## Nicaragua

La délégation du CICR à Managua a poursuivi durant 1982 ses activités de protection et d'assistance en faveur des personnes détenues et de leurs familles.

Les détenus bénéficiant de l'action du CICR sont répartis en trois catégories :

- les membres de l'ancienne garde nationale faits prisonniers à la chute du régime somoziste;
- les civils accusés d'avoir collaboré avec l'ancien gouvernement;
- les personnes détenues postérieurement à l'installation du gouvernement révolutionnaire et accusées d'activités contre-révolutionnaires ou d'atteintes à la sécurité de l'Etat.

Au 31 décembre 1982, le CICR visitait 2700 personnes des deux premiers groupes, jugées et condamnées dans leur très grande majorité, ainsi que 900 personnes de la troisième catégorie prévenues ou condamnées; 1300 familles de détenus recevaient une aide alimentaire régulière du CICR.

Le CICR a également poursuivi ses démarches en vue d'élargir son action de protection aux personnes sous interrogatoire ou détenues par la Direction générale de la Sécurité de l'Etat (DGSE), ainsi qu'aux personnes détenues dans la région de la côte atlantique; malheureusement, ces démarches n'ont pas abouti.

D'autre part, le CICR s'est préoccupé des populations miskitos déplacées depuis les régions riveraines du rio Coco

vers l'intérieur du pays, à la suite de l'accroissement de la tension régnant le long de la frontière hondurienne.

Trois missions du délégué général pour l'Amérique latine, en janvier, juin et décembre, lui ont permis d'évaluer les activités de la délégation et d'aborder ces problèmes avec les autorités. Il s'est notamment entretenu avec le vice-ministre des Affaires étrangères, M<sup>me</sup> Nora Astorga, le vice-ministre de l'Intérieur, le commandant René Vivas Lugo, le D<sup>r</sup> R. Cordova Rivas, membre de la Junta de Gouvernement de Reconstruction nationale, le ministre de la Santé, M<sup>me</sup> Lea Guido, ainsi qu'avec le capitaine Raul Cordon, directeur du Service pénitentiaire national (SPN).

## Protection

Les délégués du CICR ont visité, en 1982, quatre lieux de détention dépendant du Service pénitentiaire national (SPN), six lieux dépendant de la Police sandiniste (PS), trois fermes pénales, ainsi que six hôpitaux ou centres de santé hébergeant occasionnellement des détenus. Les visites aux prisons du SPN se sont déroulées à intervalles réguliers, à raison d'une visite tous les trois mois. L'accent a été mis sur les deux principaux centres de détention de la capitale, les sections de Tipitapa et Zona Franca du SPN, qui abritent plus de 80% des détenus visités par le CICR. Compte tenu de l'importance de la population pénitentiaire de ces deux centres, ces visites ont eu une durée moyenne de trois semaines.

En province, les délégués ont également eu régulièrement accès aux lieux de détention du SPN de Granada, Matagalpa et de Chinandega; cela n'a pas été le cas, par contre, pour le lieu de détention d'Ocotal. Quant aux centres carcéraux de province dépendant de la Police sandiniste, le CICR a pu effectuer un certain nombre de visites aux postes de police de Juigalpa, Rivas, Esteli et Somoto, sur la base d'un accord passé avec le vice-ministre de l'Intérieur en 1981. Ces visites n'ont toutefois pas pu être effectuées avec régularité, les autorités n'en permettant pas la poursuite dans les zones déclarées d'urgence militaire («emergencia militar») le long de la frontière nord du pays.

En ce qui concerne les personnes sous interrogatoire ou détenues par les services de la Sécurité de l'Etat, le CICR n'a pas pu avoir accès à cette catégorie de détenus pendant cette phase de leur détention et cela malgré de nombreuses démarches entreprises auprès des autorités, tant par la délégation de Managua que par le délégué général à l'occasion de ses missions au Nicaragua. Ces détenus n'ont pu être visités que plusieurs semaines, voire plusieurs mois après leur arrestation, après qu'ils eurent été condamnés et transférés dans des lieux de détention dépendant du SPN. C'est dans ce contexte que des Miskitos arrêtés dans la région de la côte atlantique ont finalement pu être visités dans un centre de détention de Managua.

Toutes les visites effectuées par le CICR ont fait l'objet de rapports détaillés confidentiels à l'usage des autorités et les problèmes soulevés ont été discutés de manière suivie et approfondie avec les autorités compétentes, en vue de trouver les solutions adéquates.

## **Secours**

Le CICR a maintenu durant toute l'année son action d'assistance aux détenus par le biais de colis mensuels individuels. Cette action avait été inaugurée en 1981. Des vivres et des articles de toilette ont ainsi été distribués directement aux détenus. Des secours (vêtements, articles de loisirs, matériel éducatif, produits de nettoyage et équipement divers) ont encore été remis aux prisons.

L'action entreprise en faveur des familles de détenus dans le besoin s'est considérablement développée en 1982 et ce sont environ 1300 d'entre elles qui ont reçu un colis de 16 kg de vivres chaque mois. D'autre part, le CICR a couvert les frais de voyage de la côte atlantique à Managua pour les membres des familles de détenus incarcérés dans la capitale, afin de leur permettre de visiter leurs parents.

La valeur de l'assistance matérielle distribuée aux détenus et à leurs familles s'est élevée en 1982 à 812.000 francs suisses.

## **Assistance médicale**

Le CICR a poursuivi ses programmes d'assistance médicale dans les prisons, et plus particulièrement dans les deux principaux centres carcéraux de Managua. Le personnel médical du CICR (un médecin et une infirmière) a été présent tout au long des visites, se concentrant sur toutes les questions relevant des soins fournis aux détenus. Le travail s'est déroulé dans le cadre d'un dialogue permanent avec les responsables médicaux de l'administration pénitentiaire. C'est ainsi que l'équipe médicale du CICR a donné, au cours de ses visites, des consultations à un très grand nombre de détenus, a fourni des médicaments, du matériel médical, odontologique et de laboratoire, a organisé des cours de médecine générale à l'intention du personnel paramédical des prisons et a réalisé un programme de consultations optométriques avec fourniture de 750 paires de lunettes.

Parallèlement, le délégué-médecin a soumis aux autorités un certain nombre de cas de détenus dont l'état de santé requérait le transfert dans un établissement hospitalier ou la libération. Suite aux recommandations du CICR, 15 détenus ont été libérés pour raisons médicales.

La valeur de l'assistance médicale du CICR dans les prisons en 1982 s'est élevée à 111.030 francs suisses.

## **Populations miskitos déplacées**

En raison de la tension croissante ayant prévalu dans le nord du département de Zelaya, théâtre d'affrontements entre troupes gouvernementales et contre-révolutionnaires, le gouvernement sandiniste a décidé, au mois de février, de procéder au transfert vers l'intérieur du pays d'environ 9000 Indiens miskitos qui vivaient dans les régions frontalières avec le Honduras. Dès que ces personnes déplacées furent réinstallées dans les campements de Tasba Pri, la délégation du CICR a sollicité l'autorisation d'effectuer une mission en vue d'évaluer leurs éventuels besoins d'assistance.

Ce n'est cependant qu'en novembre que le CICR fut autorisé à se rendre à Tasba Pri. A la suite de cette mission, le CICR a examiné la possibilité de mettre sur pied un service de transmission de messages familiaux entre les Miskitos de Tasba Pri et leurs proches qui se sont réfugiés en territoire hondurien (*voir également le chapitre consacré à ce pays*).

## **Agence de recherches**

L'Agence de recherches de Managua a enregistré tous les détenus visités en procédant à intervalles réguliers à des recensements complets de la population pénale. Elle a également assuré le contact entre les détenus et leurs familles; ainsi 2307 messages familiaux ont été transmis au cours de l'année.

## **Autres pays**

### **COSTA RICA**

Au mois de mai, une délégation régionale a été ouverte à San José de Costa Rica, aux fins de desservir les pays d'Amérique centrale où le CICR n'a pas de délégation permanente, soit, outre le Costa Rica, le Mexique, le Guatemala, Belize, le Honduras et Panama.

Dans le cadre de ses activités, le délégué régional a effectué des missions dans tous les pays de sa zone afin de prendre contact avec les gouvernements et les Croix-Rouges nationales des Etats visités.

### **GUATEMALA**

Le délégué régional basé au Costa Rica a effectué, du 25 octobre au 6 novembre, une mission à Guatemala-City afin d'aborder avec les autorités guatémaltèques la question d'un éventuel engagement du CICR dans ce pays.

Il a notamment rencontré MM. Eduardo Castillo Arriola, ministre des Affaires étrangères, Oscar Humberto Mejia, ministre de la Défense, Ricardo Mendez Ruiz, ministre de l'Intérieur, ainsi que des membres de la Commission gouvernementale d'étude des problèmes des populations vivant en zones de conflit.

Ces discussions n'ont pas débouché sur des résultats concrets.

Le CICR entend néanmoins poursuivre ses démarches aux fins de développer au Guatemala une action humanitaire de protection et d'assistance en faveur des personnes détenues ainsi que des populations civiles affectées par les événements tragiques qui déchirent le pays.

## HONDURAS

Dans le cadre des démarches entreprises par le CICR en vue d'établir un service de transmission de nouvelles familiales entre les Miskitos du Nicaragua et leurs parents réfugiés au Honduras, une mission a été effectuée à Tegucigalpa pour prendre contact avec les autorités honduriennes, la Croix-Rouge du Honduras et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, responsable du camp de Mocoron, où se trouvaient environ 9000 réfugiés miskitos.

A la suite de cette mission, le CICR a examiné la possibilité de mettre sur pied, en collaboration avec la Société nationale, un service de transmission de messages familiaux au bénéfice des familles séparées. Cette action devrait débuter dans le courant de 1983.

## Pays andins, Guyane et Surinam

### Colombie

Mise en veilleuse à la fin de l'année 1981, la délégation régionale du CICR pour les Pays andins, la Guyane et le Surinam, sise à Bogota, a été réactivée dès le 26 juillet 1982.

Le nouveau délégué régional s'est notamment entretenu du projet de nouvelles visites aux détenus de sécurité avec MM. B. Gatan Mahecha, ministre de la Justice, et Fernando Landagabal, ministre de la Défense. L'autorisation de principe a été accordée au CICR pour des visites aux lieux de détention dépendant du ministère de la Justice.

### Pérou

Dans le cadre de ses missions dans les différents pays andins, le délégué régional a effectué un premier voyage à Lima du 4 au 7 août. Il s'est entretenu avec MM. José Gagliardi Schiaffino, ministre de l'Intérieur, Federico Tovar Freyre, vice-ministre de la Justice, et Jorge Llosa, vice-ministre des Affaires étrangères. Après un échange de vues sur la situation intérieure, le délégué a offert les services du CICR pour d'éventuelles visites aux personnes détenues en raison des événements. L'autorisation de principe ayant été accordée par les autorités lors de cette première rencontre, une seconde mission a été réalisée du 14 au 20 octobre afin, d'une part, d'obtenir l'accord définitif du gouvernement et, d'autre part, d'établir un programme de visites. Celles-ci se sont déroulées, selon les modalités du CICR, du 15 novembre au 16 décembre. Quatre délégués du CICR, dont un médecin, ont visité 456 détenus dans 8 lieux de détention: quatre dans la région de Lima (El Frontón, Callao, Lurigancho et Chorillos) et quatre en province (Ayacucho, Puno, Arequipa et Cajamarca). A l'issue de cette tournée de visites, des secours, tels que médicaments, vêtements, matelas, couvertures, ustensiles de cuisine et objets de toilette, ont été distribués par les délé-

gués du CICR. La valeur de cette assistance s'est élevée à 13.000 francs suisses. Selon l'usage, des rapports confidentiels sur les visites effectuées ont été transmis aux autorités péruviennes.

### Surinam

Du 28 octobre au 7 novembre, le délégué régional s'est rendu à Paramaribo aux fins, d'une part, de se présenter aux autorités et à la Société nationale de la Croix-Rouge, et, d'autre part, d'offrir les services du CICR pour visiter les personnes détenues en raison des événements. Il s'est notamment entretenu avec MM. L. F. Ramdat Misier, Président du Surinam ad interim, Frank J. Leeflang, ministre de la Justice, et Badrisein Sital, ministre de la Santé. Le délégué régional a présenté les activités du CICR en Amérique latine et a sollicité l'autorisation de visiter les personnes détenues pour raison de sécurité. C'est ainsi qu'il a eu accès, les 5 et 6 novembre, aux personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat survenue au mois de mars, soit 21 personnes gardées dans quatre lieux de détention. Ces visites ont eu lieu conformément aux modalités du CICR.

### Grenade

Le 9 novembre, le délégué régional basé à Bogota s'est rendu à Grenade, où il s'est entretenu avec le ministre des Affaires étrangères, M. Unisson Whiteman. Au cours de cet entretien, il a présenté les activités du CICR, son action de protection et les principes qui le guident.

### Autres pays

Le délégué régional a effectué de courtes missions en **Bolivie** (7 au 11 août), en **Équateur** (11 au 14 août), et au **Vénézuela** (14 au 17 août). Dans ces trois pays, il a procédé avec les autorités et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à un tour d'horizon des activités du CICR dans le monde, en particulier en Amérique latine. Le délégué a, en outre, examiné avec les autorités la situation intérieure des différents pays visités et il a rappelé, à ce propos, la disponibilité du CICR pour toute activité relevant de ses compétences.

## Pays du Cône sud

### Argentine

Le délégué général du CICR pour l'Amérique latine a effectué une mission à Buenos Aires du 8 au 13 août. A cette occasion, il s'est entretenu avec différentes personnalités du

gouvernement, dont le Dr Juan Ramon Aguirre Lanari, ministre des Affaires étrangères, le Dr Lucas Lennon, ministre de la Justice, le général Llamil Reston, ministre de l'Intérieur, ainsi que des responsables des forces armées. Le double objectif de cette mission était, d'une part, de dresser le bilan des activités du CICR dans le cadre du conflit des Falkland/Malouines et, d'autre part, de faire le point sur l'action de protection en faveur des personnes détenues pour motif de sécurité. D'autres sujets ont été également abordés, notamment le projet d'un programme de diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées.

### Protection

De nouvelles modalités de visites, plus souples, aux personnes détenues pour motif de sécurité étaient entrées en vigueur en novembre 1981. Ces modalités prévoient, outre les visites complètes, des visites dites «de continuité» et d'autres «d'urgence».

Au cours de l'année écoulée, les délégués, parmi lesquels se trouvait un médecin, ont visité 11 lieux de détention, certains à plusieurs reprises. Sur la base des visites effectuées, le CICR a recommandé aux autorités pénitentiaires une mise en liberté anticipée ou un transfert, pour des raisons médicales, dans un lieu plus adéquat, d'un certain nombre de détenus. Compte tenu des libérations intervenues au cours de cette année, le nombre de détenus visités par les délégués du CICR a passé de 1067 au début de 1982 à 557 au 31 décembre de la même année.

Le CICR a réitéré sa préoccupation face au grave problème des personnes portées disparues. Le 26 février, il a remis aux autorités argentines une liste récapitulative regroupant les quelque 2300 cas présentés successivement entre le 5 septembre 1977 et le 3 août 1981, et au sujet desquels aucune information significative n'avait été reçue. En décembre 1982, le délégué régional a eu de nouveaux entretiens sur ces questions, notamment avec le Président de la Cour suprême de Justice, le vice-ministre de l'Intérieur, ainsi qu'avec des représentants du ministère des Affaires étrangères.

### Assistance

Les détenus ont bénéficié d'une assistance médicale du CICR. Les plus démunis ont également reçu des dons en espèces pour leur permettre d'effectuer quelques achats personnels dans les cantines des prisons. De plus, le CICR a financé le voyage de certaines familles dont le lieu de résidence est particulièrement éloigné de la prison où se trouve détenue la personne à laquelle elles souhaitaient rendre visite. Enfin, plusieurs familles ont, jusqu'à fin octobre, continué à recevoir une aide alimentaire du CICR. La valeur globale de cette assistance s'est élevée à 39.420 francs suisses.

### Agence de recherches

L'Agence de recherches de la délégation pour le Cône sud — qui couvre également le Chili, le Paraguay, l'Uruguay et le Brésil — a poursuivi son travail de soutien des activités de la délégation, notamment en traitant les données recueillies par les délégués à l'occasion de leurs visites des lieux de détention. Par ailleurs, elle a continué à maintenir ses contacts habituels avec les familles de détenus.

### Chili

La délégation régionale du CICR pour le Cône sud a poursuivi son action de protection au Chili en faveur des personnes arrêtées pour infraction à la loi sur la sécurité intérieure de l'Etat et à la loi sur le contrôle des armes.

Le délégué régional a effectué une mission à Santiago, du 23 au 26 mars, pour remettre aux autorités le rapport établi à la suite des visites réalisées en décembre 1981. Lors de son entretien avec Mme Monica Madariaga Gutierrez, ministre de la Justice, le représentant du CICR a fait part des principales constatations relevées à l'occasion de ces visites.

Du 3 au 30 novembre, les délégués ont visité 27 lieux de détention selon les modalités habituelles du CICR. Ainsi, 220 détenus ont été entendus sans témoin, parmi lesquels 57 personnes étaient vues pour la première fois. Parallèlement à ces visites, le bureau de liaison du CICR à Santiago a enregistré la totalité des personnes détenues et a continué à assurer le contact entre ces dernières et leurs familles.

Comme au cours des années passées, des secours médicaux ont été fournis aux détenus. En outre, une assistance alimentaire a été apportée à 44 familles de détenus. Enfin, le CICR a accordé son aide à 46 personnes reléguées, favorisant ainsi soit la visite d'un membre de la famille, soit le voyage de retour de la personne reléguée au terme de sa peine.

### Autres pays

Au **Paraguay**, une visite a été effectuée à la «Casa del Buen Pastor» à Asuncion, où 4 détenues de sécurité ont été visitées et ont eu des entretiens sans témoin avec une déléguée du CICR.

En **Uruguay**, la poursuite des discussions engagées depuis plus d'un an avec les autorités a permis d'aboutir, le 23 novembre, à un accord concernant la reprise des visites du CICR aux détenus de sécurité; celles-ci devaient avoir lieu en 1983.

**SECOURS ET ASSISTANCE MÉDICALE FOURNIS  
OU ACHEMINÉS PAR LE CICR EN 1982 \***

*AMÉRIQUE LATINE*

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)		
Argentine** . . . . .	Société nationale, population civile, détenus et familles	—	36 920	135 500***	172 420
Chili . . . . .	Détenus	—	10 070	—	10 070
El Salvador . . . . .	Population civile déplacée, détenus et familles, malades	4 403,—	5 435 420	270 260	5 705 680
Nicaragua . . . . .	Population civile, détenus et familles, malades, Société nationale	473,3	1 078 890	111 030	1 189 920
Paraguay . . . . .	Population civile	10,—	95 880	—	95 880
Pérou. . . . .	Détenus	1,—	10 720	2 510	13 230
Uruguay . . . . .	Population civile	140,—	651 960	—	651 960
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>		<b>5 027,3</b>	<b>7 319 860</b>	<b>519 300</b>	<b>7 839 160</b>

\* Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux Sociétés nationales, l'aide aux détenus et à leurs familles, ainsi que l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial.

\*\* En plus, 34,2 t. de secours d'une valeur de Fr.s. 328 420, provenant des stocks de 1981, ont été distribuées à la population civile et aux familles des détenus.

\*\*\* Dont un montant de Fr.s. 133 000 remis à la Croix-Rouge argentine dans le cadre du conflit des Falkland/Malouines.



Transport d'un blessé afghan à l'hôpital du CICR à Peshawar, au Pakistan (Photo Jean-Jacques Kurz).